

Quatre millions de mal-logés : de quoi parle-t-on ?

16 avril 2019



Quatre millions de personnes sont mal logées en France, selon la Fondation Abbé Pierre [1]. Ce chiffre est proche du nombre de personnes qui estiment vivre dans des conditions de logement « insuffisantes » ou « très insuffisantes » : 3,8 millions selon l'Insee. Du sans-domicile fixe au jeune contraint de revenir chez ses parents, en passant par le couple qui vit avec son enfant dans un studio, le mal-logement recouvre des réalités différentes qui parfois se conjuguent. Une mauvaise qualité de l'habitat, une faible superficie et le fait de ne pas avoir de logement à soi en sont les trois formes principales.

Premièrement, être mal logé, c'est vivre dans un habitat de très mauvaise qualité : 2,4 millions de personnes sont concernées. 91 000 personnes occupent durablement un « logement » qui n'en est pas un : une tente, un mobile-home, une cabane, etc. La Fondation Abbé Pierre y ajoute 208 000 gens du voyage qui ne disposent pas d'aire aménagée. À ces très mal-logés, il faut additionner les 2,1 millions de personnes vivant dans un logement inconfortable, dont 330 000 sont privées du confort de base (eau courante, douche, WC intérieur) et 1,8 million dont le logement relève d'un autre critère de dégradation tel qu'un chauffage rudimentaire, l'absence d'un coin cuisine ou la présence de fissures profondes dans la façade.

Deuxièmement, être mal logé, c'est manquer d'espace. Selon l'Insee, le peuplement normal d'un logement répond à la norme suivante : au moins une pièce pour le ménage (le séjour), plus une pour un couple (une chambre), plus une pour les célibataires de 19 ans et plus, une pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de sept ans, sinon une supplémentaire par enfant. Un logement qui ne répond pas à ce minimum est dit « surpeuplé ». Le surpeuplement est « accentué » s'il manque deux pièces ou plus par rapport à la norme de peuplement de l'Insee. 934 000 personnes sont dans ce cas.

Troisièmement, être mal logé, c'est ne pas disposer de logement à soi, vivre à la rue ou être hébergé par un ami, un membre de la famille ou une association notamment. 143 000 personnes n'ont pas de domicile selon les recensements effectués par l'Insee dans les centres d'hébergement. Parmi elles, la majorité est logée de façon très précaire (logement ou hôtel) et un peu moins de 11 000 personnes sont sans abri et dorment dans des caves, des halls d'immeuble ou sous les ponts. Non seulement ces dernières n'ont pas de domicile, mais, surtout, elles vivent dans les conditions d'habitat les plus indignes (elles auraient pu être comptabilisés parmi les personnes vivant dans un habitat de mauvaise qualité). 643 000 personnes sont hébergées chez des tiers. Elles ne vivent pas nécessairement dans les conditions de logement les plus difficiles, mais elles sont contraintes de vivre chez autrui. Parmi elles, 69 000 vivent chez une personne avec qui elles n'ont aucun lien de parenté.

Des données imparfaites

Ces données constituent des ordres de grandeur qu'il faut manipuler avec beaucoup de précautions. Certaines d'entre elles se recoupent : on peut vivre par exemple dans un logement surpeuplé et inconfortable à la fois. Au total, la Fondation Abbé Pierre déduit un peu plus de 200 000 « doubles comptes ». Les sources sont différentes et on additionne des données qui datent de 2006 à 2013. Une partie des hébergés le sont de façon très temporaire et parfois dans de bonnes conditions. Il est discutable de les considérer comme « mal logés » et de les inclure dans le même ensemble que les sans-domicile. De même, le caractère « inconfortable » du logement comprend des situations très différentes.

Inversement, ces chiffres ne comptabilisent pas tous les mal-logés. Une partie des SDF échappe aux statistiques : ils ne sont recensés que s'ils fréquentent les services d'hébergement, ce qui n'est pas toujours le cas. Les personnes qui vivent dans les hôpitaux, les maisons de retraite, les foyers de travailleurs (souvent dans une seule chambre) et en prison ne sont pas compris. La norme de surpeuplement est établie en nombre de pièces et non en termes de superficie : une personne seule dans une minuscule chambre de bonne n'est pas comptabilisée comme « mal logée ». Les ménages occupant des logements très bruyants ou humides n'y figurent pas non plus. Une personne seule vivant dans une minuscule pièce au rez-de-chaussée d'une route passante est considérée comme « bien logée ».

La situation du logement en France n'a pas grand-chose à voir avec celle que notre pays a pu connaître dans l'après-guerre [2]. Mais la persistance d'un tel niveau de mal-logement est d'autant plus problématique que notre pays est parmi les plus riches au monde et que les conditions générales de logement ont globalement tendance à s'améliorer.

Personnes en situation de mal-logement

Habitat dégradé	2 413 000
1- Habitat de fortune (cabane, camping, etc.)	91 000
2- Gens du voyage subissant de mauvaises conditions d'habitat	208 000
3- Logements inconfortables	2 090 000
<i>Soit pas d'eau courante, pas de douche ou pas de WC intérieur</i>	332 000
<i>Soit pas de coin cuisine, moyen de chauffage rudimentaire ou façade très dégradée</i>	1 758 000
4- Migrants en foyers dégradés	24 000
Logements exigus (1)	934 000
Pas de domicile personnel	811 000
1- Sans domicile : sans abri, hôtel, hébergement collectif	143 000
<i>Sans abri (rue, cave, hall d'immeuble)</i>	10 900
<i>Hébergement social</i>	77 900
<i>Hôtel</i>	14 500
<i>Logé par une association</i>	39 700
2- Vivent durablement à l'hôtel	25 000
3- Hébergés chez un tiers	643 000
<i>Sans lien de parenté avec celui qui héberge, sans moyens d'être indépendant</i>	69 000

Personnes en situation de mal-logement

<i>Enfants majeurs incapables de décohabiter pour raisons financières</i>	153 000
<i>Enfants âgés de plus de 25 ans</i>	338 000
<i>Personnes de plus de 60 ans hébergées suite à une difficulté (deuil, rupture familiale, prob. de santé, etc.)</i>	83 000
Personnes comptées deux fois	- 205 000
Total	3 953 000

(1) Manque au moins deux pièces par rapport à la norme : au moins une pièce pour le ménage + une pour un couple, une pour les célibataires de 19 ans et plus, une pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une par enfant.

Source : Fondation Abbé Pierre - Rapport sur le mal-logement 2019. Données d'enquêtes différentes, principalement de l'Insee 2013 - © Observatoire des inégalités

Article extrait du [Centre d'observation de la société](#).

Photo / © Graftix132 - Fotolia

[1] Voir « [L'état du mal-logement en France, 2019](#) », Fondation Abbé-Pierre, février 2018.

[2] Lire notre article [Mal-logement : aux racines de l'inquiétude](#)

Evolution de la demande de logements HLM

De 1984 à 2006

Unité : en milliers et en %

	1984	1988	1992	1996	2002	2006
Nombre de demandeurs (en milliers)	680	704	915	855	1 040	1 220
% des ménages	3,3 %	3,3 %	4,1 %	3,7 %	4,3 %	4,6 %

Source : Insee, enquêtes logement

Définitions du surpeuplement

La définition la plus utilisée par l'[Insee](#) d'un **peuplement 'normal'** est : une pièce de séjour pour le ménage + une pièce pour chaque couple + une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant.

Un logement auquel il manque une pièce est en situation de **surpeuplement modéré**. S'il manque deux pièces ou plus, il est en **surpeuplement accentué**.

Cette norme pose plusieurs problèmes. Tout d'abord, on ne compte pas les salles de bain, buanderie, WC, vérandas, terrasses couvertes, etc. La cuisine ne compte que si elle fait plus de 12 m². Ensuite, une personne seule dans un studio se trouve automatiquement en situation de surpeuplement (il faut une pièce par ménage + une chambre). Enfin, elle ne tient aucunement compte de la surface des logements.

Plusieurs autres définitions du surpeuplement sont utilisées, comme celle de la Caisse nationale d'allocations familiales (9 m² pour une personne, 16 m² pour deux et 9 m² par personne supplémentaire) ou de l'Agence nationale de l'habitat (16 m² par personne + 11 m² par personne supplémentaire).

Dans sa dernière [enquête Logement de 2006](#), l'Insee a complété sa définition en prenant en compte la surface : les studios de plus de 25 m² occupés par une seule personne ne sont pas considérés comme surpeuplés, en revanche les logements qui respectent la norme mais où la surface par personne est inférieure à 18 m² sont considérés comme surpeuplés.

3,5 millions de personnes sont considérées comme mal logées en France en 2015 selon le [rapport 2015 sur le mal-logement en France](#) de la Fondation Abbé Pierre [1]. Du sans domicile fixe au jeune qui revient habiter chez ses parents, en passant par le couple qui vit avec son enfant dans un studio, le mal-logement regroupe trois dimensions très différentes : la qualité de l'habitat, sa taille et le fait d'en être ou non titulaire.

Parmi les 3,5 millions de mal-logés, 2 millions de personnes vivent dans des logements insalubres, 800 000 dans des logements exigus et 610 500 sont privées de logement personnel. 141 500 n'ont pas de domicile et parmi elles 12 700 seraient des [sans-abri](#) [2].

Beaucoup reste à faire pour que chacun dispose de conditions d'habitat dignes de ce nom comme le rappelle chaque année la Fondation. Le mal-logement ne se réduit pas pour autant aux situations extrêmes les plus médiatisées. Une fraction considérable de la population au sein des couches modestes et moyennes (notamment chez les jeunes) loge dans des conditions qui ne répond pas à ses aspirations : détériorations, mauvaise insonorisation, surface trop faible, quartier dégradé, etc. L'idéal pavillonnaire, rêve de nombreuses familles, est loin d'être la norme en France : au total, 2,3 millions de personnes vivent dans des conditions de confort précaire.

Ces données constituent des ordres de grandeur. Une petite partie d'entre elles se recoupent : l'Insee indique par exemple que 28 000 personnes vivent dans un logement surpeuplé et inconfortable à la fois. Au total, la Fondation Abbé Pierre déduit 145 00 doubles comptes. Les sources sont différentes et surtout les dates n'ont pas grand-chose à voir, les plus anciennes datent de 2002, il y a 13 ans. En même temps, elles ne prennent pas en compte une part non

négligeable de la population mal-logée. Par définition, une partie des SDF échappe aux statistiques : les personnes sans domicile sont recensées au moment où elles fréquentent les services d'hébergement de jour, ce qui n'est pas toujours le cas. Parmi les 400 000 gens du voyage une bonne partie vit dans des conditions de logement très difficiles, et en tous cas, sont en situation de surpeuplement ; on ne comptabilise ici que ceux qui n'ont pas d'aire aménagée. Les personnes qui vivent dans les hôpitaux, les maisons de retraites et les foyers de travailleurs (souvent dans une seule chambre) et surtout en prison (67 000 en 2014) ne sont pas intégrées.

La misère d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celle des années 1950. Notre pays s'est enrichi et les conditions de logement se sont améliorées. Mais les associations d'aide aux plus démunis mettent en évidence les situations dramatiques dans lesquelles vivent toujours des milliers de personnes. Il serait intéressant de pouvoir mesurer l'évolution dans le temps de ce mal-logement. Malheureusement l'état actuel des statistiques ne nous permet pas d'entrer dans ce niveau de détail mais uniquement d'offrir une photographie. En particulier, on mesure mal l'impact de la crise chez les jeunes ménages.

1. Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Conditions de vie](#) >

2. Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Quatre-millions-de-mal-loges-de-quoi-parle-t-on>